

## Eau de Paris : entre continuité du service et protection des agents

**Benjamin Gestin, directeur général d'Eau de Paris, décrit comment l'opérateur assure la continuité du service en se concentrant sur ses missions fondamentales. Certains chantiers, prioritaires, sont maintenus, les autres suspendus – certains probablement pour cas de force majeure -.**

Chez Eau de Paris, on indique avant toute autre considération que la distribution d'eau potable dans la Capitale n'est menacée en rien par le coronavirus, ni en qualité ni en quantité. « La triple barrière vis-à-vis des risques biologiques et bactériologiques (ozone, désinfection aux ultra-violets, chlore), permet d'abattre tous risques de contamination au virus par l'eau », souligne Benjamin Gestin, directeur général de l'opérateur.

Et pour ce qui concerne l'approvisionnement quantitatif des Parisiens en eau, est mis en œuvre un plan de continuité visant à la fois à protéger les agents et à assurer le bon fonctionnement des installations, dont les cinq usines de traitement. « Cela nous a conduit, dès la survenue de l'épidémie, à prendre la décision de nous concentrer exclusivement sur notre mission de service public de l'eau », souligne Benjamin Gestin. Toutes les activités secondaires, relevant par exemple du projet d'entreprise, sont mises en sommeil. Avec pragmatisme. Par exemple, la remise en eau des 1200 fontaines des jardins et espaces publics de la ville, qui figurait à l'agenda du mois en cours est ajournée, sans gêne pour les Parisiens puisque les parcs et jardins eux-mêmes sont désormais fermés.

Des personnels mis en réserve

A mesure que la France passait du stade 1 au stade 3 de l'épidémie, les règles mises en œuvre ont été renforcées. Au stade 3, 400 personnes sur les 900 qu'emploie Eau de Paris sont passées au télétravail intégral, en quelques jours, prenant en main rapidement le logiciel collaboratif choisi par l'entreprise. Désormais, 550 personnes travaillent à distance. Les 350 restant, affectées à des postes ne permettant pas de télétravailler, sont pour la plupart placées en réserve. Ils demeurent à leur domicile, disponibles en cas de besoin. « Nous n'avons pas recours au chômage technique, et gardons intacte notre capacité d'intervention en cas d'incident, qu'il s'agisse de fuites ou d'incendies », indique le DG.

Ainsi, par exemple, chacune des 5 usines de traitement d'Eau de Paris n'accueille actuellement que les 4 agents indispensables à leur bon fonctionnement, au lieu de la trentaine qui y sont employés en temps normal pour les installations les plus importantes. « Et toutes les consignes sont respectées pour éviter les contaminations », souligne-t-on. Les personnes œuvrant dans les égouts sont équipés, coronavirus ou pas, de masque de type FFP3, les protégeant de toutes contaminations.

Les chantiers prioritaires maintenus à ce stade

Benjamin Gestin se félicite au passage du professionnalisme et de l'engagement des personnels, nombreux à proposer leurs services en dehors des contours de leur fiche de poste. Mais pas question, pour Eau de Paris, de suspendre à ce stade l'ensemble des travaux en cours, ex abrupto. Là encore, seuls les chantiers indispensables, et donc prioritaires, sont maintenus. C'est le cas de ceux de l'usine de traitement d'Orly, actuellement en arrêt d'eau, pour les besoins du chantier. Elle représente près d'un tiers de la capacité d'approvisionnement d'Eau de Paris (300.000 m<sup>3</sup>/jour), et doit rouvrir pour juin. « Nous savons que des canicules sont possibles, susceptibles, comme l'an dernier, d'augmenter très sensiblement la quantité d'eau consommée », indique Benjamin Gestin. Les équipes de l'opérateur travaillent donc ces jours avec les entreprises concernées, pour prendre le temps de définir les procédures garantissant la santé des personnels.

Pour les chantiers qui ne revêtent pas un caractère d'urgence, la direction échange actuellement avec ses prestataires, pour étudier comment procéder pour que l'arrêt du chantier se fasse dans des conditions préservant les intérêts de toutes les parties. « Il faut prendre le temps d'étudier les différents cas de figure, les dispositifs que nos prestataires peuvent mettre en œuvre pour ne pas être pénalisés outre mesure: chômage partiel, suspension des contrats de sous-traitance », précise Benjamin Gestin. Le cas de force majeure semble être la solution devant s'appliquer en l'espèce, déliant les cocontractants de leurs obligations, en attendant d'y voir plus clair sur l'évolution de l'épidémie. Le gouvernement manque-t-il de clarté dans cette crise sans précédent?: « Je ne le pense pas, répond Benjamin Gestin, sauf à considérer que vouloir préserver la santé publique tout en évitant de bloquer complètement l'économie constitue en soi un manque de clarté ».



<https://www.lejournaldugrandparis.fr/wp-content/uploads/2020/03/Montsouris.jpg>

Le réservoir de Montsouris. © Jgp.



<https://www.lejournaldugrandparis.fr/wp-content/uploads/2020/02/Gestin.jpg>

Benjamin Gestin, directeur général d'Eau de Paris. © Jgp.

